



# Plan Local d'Urbanisme

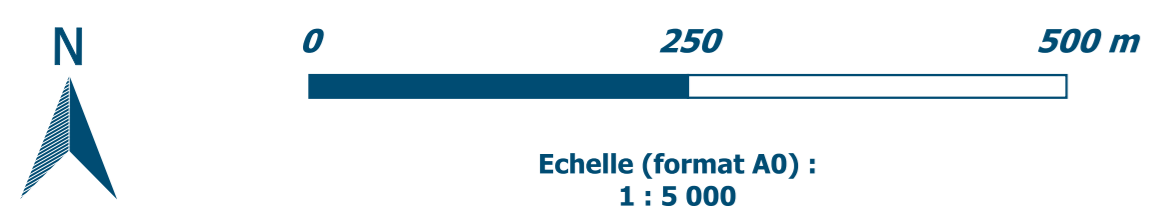
Commune de Noeux-les-Mines

## Plan de zonage

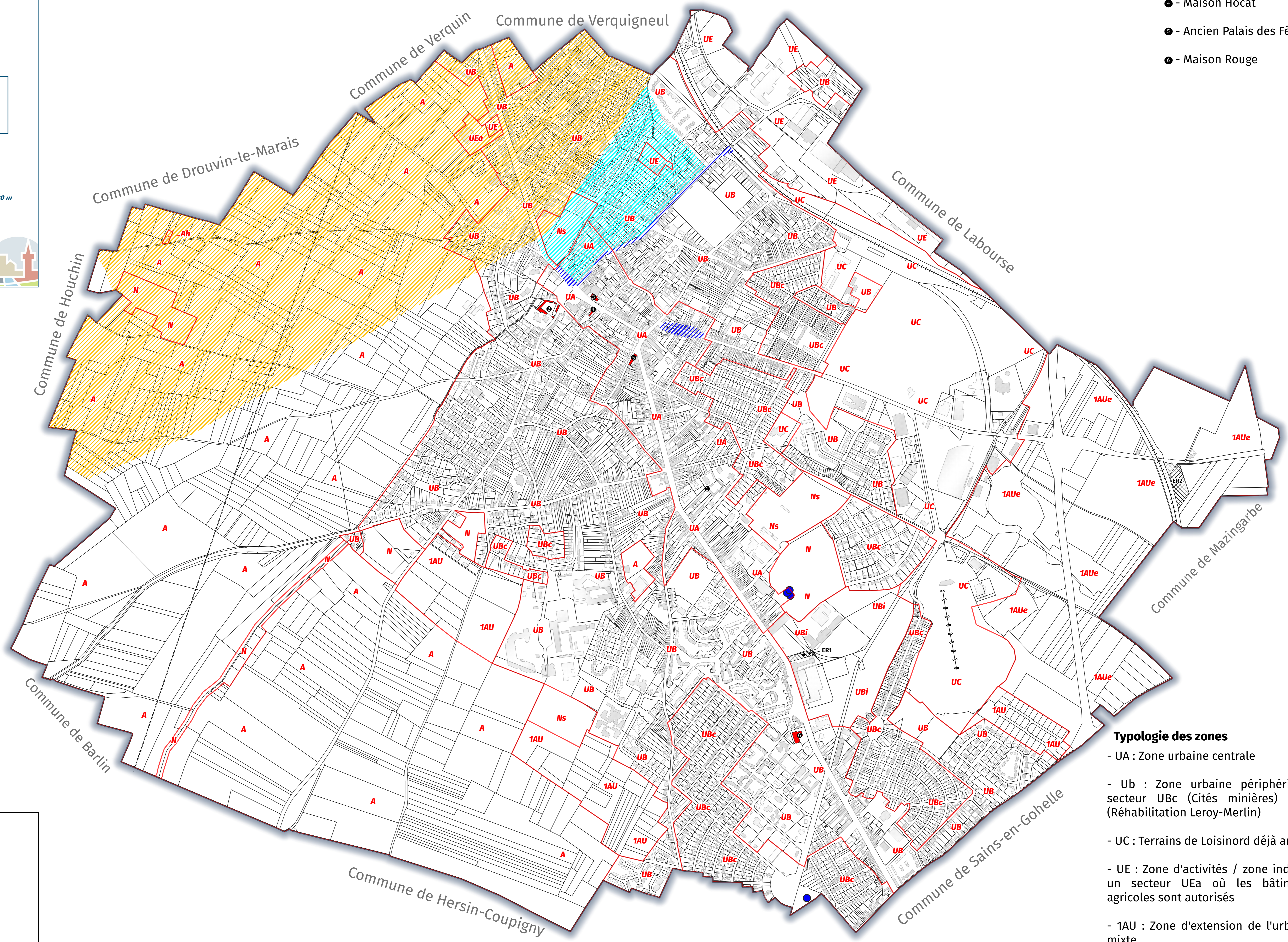
**Vu pour être annexé à la délibération en date du 3 décembre 2024**

PLU approuvé le : 28 octobre 2011	PLU modifié le : 3 décembre 2024
--------------------------------------	-------------------------------------

Par délégation du Président,  
La Vice-Présidente chargée du foncier et de l'urbanisme  
Corinne LAVERGIN



Réalisation CA de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane - Août 2024  
Source CARRALIN / Direction de l'Urbanisme  
Carte éditée le 19/08/2024



### Patrimoine remarquable (L123-1-5.7° CU)

- - Moulin à huile Duchaussoy
- - Ferme Courcelles
- - Hôtel de ville
- - Maison Hocat
- - Ancien Palais des Fêtes
- - Maison Rouge

**Légende**

- Secteur et zone
- ▨ ER : Emplacement réservé au titre du L.123-1 du Code de l'Urbanisme
- Réservoir d'eau
- ▨ Zone soumise à un aléa faible du PPRN
- ▨ Zone soumise à un aléa moyen du PPRN
- ▨ Zone soumise à un aléa moyen pour le retrait/gonflement

- Typologie des zones**
- UA : Zone urbaine centrale
  - Ub : Zone urbaine périphérique, comportant un secteur UBc (Cités minières) et un secteur UBj (Réhabilitation Leroy-Merlin)
  - UC : Terrains de Loisinord déjà aménagés
  - UE : Zone d'activités / zone industrielle, comportant un secteur UEa où les bâtiments d'exploitation agricoles sont autorisés
  - 1AU : Zone d'extension de l'urbanisation à vocation mixte
  - 1AUe : Zone d'extension de Loisinord ("Loisinord 2")
  - A : Zone agricole protégée, comprenant un secteur Ah correspondant à l'habitat isolé
  - N : Zone naturelle protégée, comprenant un secteur Ns dévolu aux activités sportives

EMPLACEMENT RESERVE AU BENEFICE DE LA COMMUNE		
ER1	Accès au site de réhabilitation de Leroy-Merlin	1 769 m <sup>2</sup>
ER2	Réalisation d'une aire d'accueil de gens du voyage de 25 emplacements	6 581 m <sup>2</sup>